

Introduction

Le titre du présent ouvrage, *Regards croisés sur la (post-) racialité aux États-Unis*, éveillera sans doute la suspicion de toute personne connaissant peu les États-Unis et leur histoire, car il renvoie au concept de race très négativement connoté en France depuis plusieurs décennies. Que dire alors du terme « race », employé de manière récurrente au fil des pages qui suivent ? Celui-ci est en effet très peu employé, si ce n'est tabou, en France, depuis le milieu du xx^e siècle où il est resté associé à l'horreur nazie et aux différentes formes d'oppression coloniale justifiées par une prétendue hiérarchie des « races » humaines. « Race » est donc rejeté pour des raisons éthiques, notamment par la communauté universitaire (qui invoque à juste titre son caractère non scientifique). On lui préfère communément « ethnicité », qui fait référence à des caractéristiques culturelles plutôt que phénotypiques. Les chercheurs spécialistes des États-Unis se trouvent dès lors confrontés à une difficulté conceptuelle et méthodologique : l'omniprésence du mot anglais *race* dans le discours et dans l'espace publics états-uniens. Pour des raisons historiques que ce livre permettra de mieux comprendre, le terme et le concept de « race » n'ont pas le même statut et ne relèvent pas des mêmes problématiques aux États-Unis qu'en France. Associé au phénotype, il est non seulement courant de l'autre côté de l'Atlantique, dans tous les domaines de la vie quotidienne, mais il est un facteur d'identification pour tous les individus, indépendamment de leur position sociale, de leur affiliation politique ou idéologique. Il se distingue de *ethnicity*, employé pour distinguer les individus selon des caractéristiques culturelles ¹. La traduction de *race* par « ethnicité » dans la recherche française sur les États-Unis n'est donc

1. La notion d'ethnicité (*ethnicity*) renvoie plus largement à l'expression de caractéristiques linguistiques, culturelles, religieuses ou d'origine géographique communes.

pas opératoire. Pour de nombreux spécialistes, si l'emploi de « race » pose problème en français, il apparaît impossible d'en faire l'économie dans une réflexion sur l'esclavage et la ségrégation aux États-Unis, ou même sur les politiques publiques de lutte contre le racisme et les discriminations, mais le terme reste un objet de controverse.

Les raisons de cet état de fait sont, nous l'avons dit, historiques. Si les questions raciales font toujours débat aujourd'hui dans la société états-unienne, c'est parce que le pays demeure marqué par l'héritage d'un système d'oppression raciale dont les traces sont encore omniprésentes ². L'histoire des États-Unis est indissociable de celles de l'esclavage, de la ségrégation et des résistances à ces institutions racistes (la dernière en date, la ségrégation, ayant été maintenue légalement dans les États du Sud jusqu'en 1964). Ainsi, même si d'autres minorités ethnoraciales ont subi l'oppression des Blancs dès l'ère coloniale (on pense notamment aux Amérindiens) ou ont fait l'objet de mesures discriminatoires ou d'exclusion à différentes périodes (on pense ici à la législation sur l'immigration), l'oppression des Africains-Américains est celle qui a le plus profondément et le plus durablement marqué la société et la culture contemporaines ³. Depuis l'époque coloniale jusqu'aux années 1960, l'asservissement, puis l'oppression politique, économique et sociale de la population noire ont été justifiés, par des théories racistes affirmant la suprématie de la « race » blanche. Ainsi, jusqu'à la seconde moitié du xx^e siècle, la couleur de peau, ou « race », a été utilisée par les tenants de la suprématie blanche pour exploiter la population noire, pour la priver de ses droits et la traiter en inférieure. Ce racisme institutionnel (qui a pris la forme de lois ségrégationnistes dans les États du Sud entre la fin du xix^e siècle et le milieu des années 1960) s'est accompagné de diverses formes de discriminations dans tous les domaines à l'échelle nationale. Enfin, l'histoire du pays est aussi traversée par la violence raciale, en particulier contre les Noirs et les Amérindiens, comme l'illustrent, entre autres, la déportation

2. Voir Aje et Gachon, 2019.

3. Les caractéristiques raciales ou ethniques agissent comme des marqueurs de statut social dans la mesure où les différenciations qu'elles permettent s'établissent à partir du groupe social blanc qui sert de référence normative. L'altérisation de populations en raison de caractéristiques physiques ou culturelles déviantes de la norme a historiquement procédé d'une logique d'exclusion visant à légitimer des rapports de dominations. Parmi les multiples ouvrages consacrés à la prégnance de la « race » dans la culture et la société des États-Unis, voir par exemple Back et Solomos, 2009 ; Delgado et Stefancic, 2012 ; Gossett, 1997 ; King et Smith, 2011 ; Marable, 2003 ; West, 2001.

forcée de ces derniers après 1830, l'esclavage ou, plus tard, les lynchages, les crimes racistes et la violence policière.

Mais l'histoire raciale des États-Unis est également celle des résistances à toutes les formes d'oppression. Que ce soit par des mouvements organisés ou par des actes individuels, par des moyens directs ou indirects, violents ou non violents, par des voies militantes, sociales, politiques, culturelles, des plus conservatrices au plus révolutionnaires, les victimes d'oppression et de discrimination raciale n'ont cessé d'opposer des stratégies de résistance qui ont influencé durablement les rapports sociaux et ont façonné la culture nationale. Les concepts autour desquels s'articule aujourd'hui le modèle de société états-unien (liberté, égalité et diversité, entre autres) ont été sans cesse remis en question, repensés, redéfinis, au gré des rapports de force entre groupes dominants et subalternes. Parmi les résistances et les luttes les plus marquantes pour l'histoire, les guerres de résistance amérindiennes, le mouvement pour l'abolition de l'esclavage au XIX^e siècle et les mouvements de libération noirs, amérindiens et hispaniques au XX^e ont transformé en profondeur la société et la culture du pays.

Les années 1960 constituent un tournant dans l'histoire raciale des États-Unis. Non seulement le mouvement des droits civiques obtient du Congrès l'abolition des lois ségrégationnistes assortie de mesures de protection fédérale contre la discrimination à l'emploi (*Civil Rights Act* de 1964), ainsi que l'interdiction de toute atteinte au droit de vote (*Voting Rights Act* de 1965), mais l'utilisation de la « race » comme marqueur d'identification évolue alors pour faire de celle-ci un critère déterminant dans la lutte contre le racisme. Un renversement s'opère dans la manière d'appréhender l'appartenance raciale. Jusqu'au *Civil Rights Act* de 1964, la couleur de peau (ou « race » dans le contexte états-unien) constituait le critère déterminant pour exclure les Noirs de la sphère publique et les priver de leurs droits fondamentaux. À partir de 1964, le pouvoir exécutif fédéral met en place une nouvelle politique de protection des Africains-Américains contre la discrimination, incarnée par des programmes connus sous le nom d'*affirmative action* (traduit en français par « discrimination positive »). Ces programmes établissent une politique préférentielle en matière de recrutement dans les administrations fédérales, dans les établissements publics et dans les entreprises subventionnées par l'État fédéral. Cette politique de discrimination positive est conçue comme une démarche de compensation pour les inégalités socioraciales subies par les groupes minorés dans le passé et dans le présent.

Les Africains-Américains sont les premiers bénéficiaires de ces mesures, avant qu'elles ne soient rapidement étendues à d'autres minorités ethniques et aux femmes. Ainsi l'appartenance raciale devient-elle, dans les années 1960, un critère d'accès aux programmes d'*affirmative action*. Dans ce cas précis, la racialisation des individus, jusqu'alors instrument d'oppression, devient un moyen officiel de lutte contre la discrimination. Ni celle-ci ni le racisme ne disparaissent pour autant de la vie publique états-unienne. Ils prennent d'autres formes, certainement moins brutales que l'esclavage et la ségrégation, mais plus insidieuses et parfois plus difficiles à appréhender.

Les années 1960 sont également marquées par la montée en puissance du nationalisme noir et du mouvement *Black Power*, qui rejettent l'idéal d'intégration raciale comme un but rendu impossible à atteindre tant le racisme est ancré dans la société blanche dominante ⁴. Les militants du *Black Power* ne répondent pas à la stigmatisation et à la violence par le rejet de toute catégorisation raciale, mais retournent, au contraire, le phénomène de racialisation à leur avantage en prônant la fierté raciale. Ainsi, à partir de 1966, les thèses séparatistes du *Black Power* exaltent la couleur comme une force et définissent une identité noire distincte de celle des Blancs, bafouée par des siècles d'oppression, mais désormais réaffirmée comme une force d'opposition à la suprématie blanche ⁵. D'autres mouvements de libération s'inspirent du *Black Power* (par exemple le mouvement amérindien *Red Power* ou le mouvement latino *Brown Power*) pour affirmer la place des minorités, notamment ethnoraciales, dans la société états-unienne. Plus que le concept d'intégration (mis en avant par les principales organisations de défense des droits civiques jusqu'aux années 1960), c'est finalement le concept de diversité qui s'impose comme la valeur phare des forces progressistes à partir des années 1970. L'appartenance

4. Le concept d'intégration raciale, qui s'oppose à la ségrégation et fait référence à l'intégration des Noirs à la société existante en toute égalité, prévaut dans la lutte pour les droits civiques jusqu'à la fin des années 1960. Il est porté principalement par la *National Association for the Advancement of Colored People* (NAACP), créée en 1909, et encore aujourd'hui la plus grande organisation de défense des droits civiques des Noirs. Si l'intégration demeure un objectif important après le mouvement *Black Power*, celle-ci est sans cesse redéfinie en articulation avec le concept de diversité qui devient le paradigme dominant dans la société et la culture états-uniennes. Sur la NAACP, voir Sullivan, 2009.

5. Pour un exemple de réinterprétation du mouvement *Black Power* au XXI^e siècle, voir les travaux de Peniel Joseph dans la bibliographie (Joseph, 2009, 2010 et 2020).

raciale comme marqueur d'identification n'en disparaît pas pour autant. De fait, les militants antiracistes et les autorités publiques se la réapproprient pour rééquilibrer le rapport de force entre les différents groupes de population ⁶.

La remise en question du modèle de société blanc occidental dominant, commencée dans les années 1960, s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui et s'est accompagnée d'une transformation profonde de la manière de penser les rapports sociaux, à partir de nouvelles catégories conceptuelles, dont la classe sociale, le genre et la « race ». Dans le monde universitaire, cette évolution s'est traduite aux États-Unis par l'essor de nouveaux champs et domaines d'études reflétant la révolution épistémologique engendrée par les mouvements de libération des minorités ethnoraciales et sexuelles (et plus largement, à l'échelle mondiale, par les processus de décolonisation qui ont influencé ces derniers). De multiples appellations sont aujourd'hui construites autour du mot *race*. Certaines, telles que *race studies* et *critical race theory* désignent des domaines majeurs de sciences humaines et sociales aux États-Unis ⁷.

6. L'illustration la plus spectaculaire de cette évolution est le formulaire de recensement décennal sur lequel s'appuie le gouvernement fédéral pour déterminer l'éligibilité des citoyens à certains programmes de lutte contre les discriminations, par exemple les programmes d'*affirmative action*, et à certaines aides sociales. L'une des questions du formulaire demande : « *What is this person's race?* ». Les répondants ont la possibilité de cocher plusieurs cases parmi une longue liste de catégories. Lors du dernier recensement, en 2020, la liste proposait les choix suivants : « *White (and [...] origins, for example, German, Irish, English, Italian, Lebanese, Egyptian, etc.); Black or African American (and [...] origins, for example, African American, Jamaican, Haitian, Nigerian, Ethiopian, Somali, etc.); American Indian or Alaska Native (name of enrolled or principle tribe[s], for example Navajo Nation, Blackfeet Tribe, Mayan, Aztec, Native Village of Barrow Inupiat Traditional Government, Nome Eskimo Community, etc.); Chinese; Filipino; Asian Indian; Other Asian (for example Pakistani, Cambodian, Hmong, etc.); Vietnamese; Korean; Japanese; Native Hawaiian; Samoan; Chamorro; Other Pacific Islander (for example Tongan, Fijian, Marshallese, etc.); Some other race* ».

7. La *Critical Race Theory* (CRT), née dans les années 1980, est une grille d'interprétation sociale créée par des juristes militants. Partant du postulat que la société contemporaine est caractérisée par un racisme structurel hérité de l'esclavage et de la ségrégation (c'est à dire par la persistance de la suprématie blanche, d'un « avantage blanc », ou *white privilege*, dans la société contemporaine), la CRT analyse les rapports sociaux comme des rapports de domination et de résistance entre la population blanche (toujours dominante) et les populations de couleur. Dans cette perspective, le concept de race devient un outil d'analyse critique au service de la lutte contre le racisme institutionnel. Voir Delgado Richard et Stefancic, 2012.

Ainsi, à l'instar du terme *gender* (genre), celui de *race* est considéré, de nos jours, comme étant une construction sociale ou culturelle, fluctuante, ne se concevant que dans le cadre des rapports entre l'individu et le groupe, et entre les différentes catégories d'identification raciales ou ethniques possibles⁸. L'historienne féministe noire Evelyn Brooks Higginbotham confirme :

*Like gender and class, then, race must be seen as a social construction predicated upon the recognition of difference and signifying the simultaneous distinguishing and positioning of groups vis-à-vis one another. More than this, race is a highly contested representation of relations of power between social categories by which individuals are identified and identify themselves*⁹.

Le concept de race tel qu'il est aujourd'hui utilisé par les chercheurs permet donc de revisiter l'histoire raciale des États-Unis, dans une perspective relationnelle, en mettant en évidence l'interaction des différents groupes de population concernés¹⁰. L'ouvrage *Making Whiteness: The Culture of Segregation in the South, 1890-1940* (1998), de Grace Elizabeth Hale, en est un exemple éloquent. L'historienne y explore l'évolution historique de l'identité blanche (*whiteness*) en interaction dialectique avec celle de l'identité noire (*blackness*), à partir de l'histoire de l'institution ségrégationniste dans le Sud¹¹. Dans cette perspective, le concept de race permet de réconcilier *blackness* et *whiteness*, et ainsi de panser les plaies de l'histoire raciale régionale et nationale.

Les questions raciales sont restées au cœur des préoccupations et des débats états-uniens depuis les années 1960, opposant souvent progressistes et conservateurs dans des « guerres culturelles » qui ont connu leur apogée dans les années 1990. Les années Reagan (entre 1981 et 1989) ont ouvert une nouvelle ère conservatrice durant laquelle les républicains ont cherché à démanteler les politiques raciales

8. Voir Higginbotham, 1992. Voir aussi Robnett sur le lien avec le mouvement des droits civiques (p. 16) et Hall, 1996.

9. Higginbotham, 1992, p. 253.

10. Depuis les années 1990, de nombreuses études universitaires ont souligné combien la construction de la race aux États-Unis relevait d'un processus dynamique qui a évolué à la faveur de la nécessité des groupes sociaux d'opérer des rapprochements stratégiques afin de faire valoir des intérêts communs. Voir, entre autres publications sur cette question, Frankenberg, 1993 ; Allen, 1994 ; Ignatiev, 1995 ; López, 1996, Jacobson, 1998 ; Brodtkin, 1998. Sur l'intégration socio-raciale des minorités ethniques dites « visibles », eu égard au fait que leurs membres sont reconnaissables des membres du groupe historiquement majoritaire européen blanc, voir, par exemples, Sánchez, 1993 ; Ancheta, 1998 ; Kibria, 2002.

11. Hale, 1999, p. 3, 11.

progressistes mises en place par les démocrates au cours des années 1960. Depuis les années 1980, l'arme idéologique des républicains (et plus généralement des conservateurs) dans ce domaine est le concept de *colorblindness*, c'est-à-dire la non-prise en compte de la couleur de peau dans les rapports politiques, sociaux ou culturels. Ce concept, initialement mis en avant par les militants intégrationnistes pour dénoncer la discrimination raciale fondée sur le phénotype, est instrumentalisé depuis une trentaine d'années par les détracteurs des politiques antidiscriminatoires s'appuyant sur des critères raciaux. En réponse aux assauts des conservateurs, les progressistes politiques ont œuvré à la promotion du modèle multiculturel dans lequel les diverses minorités coexistent en parfaite égalité, tout en préservant leurs différences visibles¹². Une autre réponse, portée notamment par les héritiers du mouvement noir des années 1960 et, plus récemment, par les nouveaux mouvements antiracistes tels que Black Lives Matter, a été de défendre des politiques dites *color-conscious*, c'est-à-dire celles prenant en compte l'identité raciale des individus afin de pallier les inégalités structurelles dues à l'héritage de l'esclavage et de la ségrégation. Pour les militants antiracistes, le concept de *colorblindness* est utilisé par les conservateurs pour évacuer la question raciale du débat politique et nier la persistance d'un racisme structurel nécessitant des mesures correctives de la part des gouvernants¹³.

Le dernier avatar de ces guerres idéologiques est le concept de post-racialité, né il y a plusieurs décennies, mais devenu omniprésent dans la culture et la politique nationales depuis l'élection de Barack Obama. L'idée d'une Amérique « post-raciale » renvoie à une société où l'idée de race aurait perdu sa pertinence, où les différences raciales auraient disparu. Si la notion de *colorblindness*, portée par l'approche culturaliste, a pris une forte connotation conservatrice depuis le tournant du XXI^e siècle, Jean-Frédéric Schaub reproche significativement à une telle posture « d'essentialiser des identités et de ne pas savoir repérer les glissements, les

12. Pour une excellente discussion du multiculturalisme par des spécialistes français, voir le dossier spécial « L'avenir du multiculturalisme » publié dans le n° 97 de la revue *Le Débat*.

13. Les ouvrages abondent sur le caractère problématique de la notion de *colorblindness* dans la société et dans la culture états-uniennes contemporaines. On pourra se référer, entre autres, à Bonilla-Silva, 2009 ; Brown *et al.*, 2003 ; Catanese, 2011 ; Pao, 2010. Sur les guerres historiographiques autour de la même notion, voir Stefani, 2016.

négociations, la pluralité des usages »¹⁴ : on n'échappe dès lors plus à la problématique raciale, culturaliste, communautariste, etc. – on s'y enferme. Le concept de post-racialité est d'ailleurs autant mis en avant par les libéraux, notamment encouragés par l'élection de Barack Obama, que par les conservateurs, mais il est aussi fallacieux que *colorblindness* aux yeux des militants antiracistes, qui dénoncent le déni de la classe politique face aux multiples manifestations de racisme dans la société contemporaine. Dans ce contexte, les questions raciales divisent profondément la société, *a fortiori* lorsqu'elles ont trait aux politiques publiques.

L'*affirmative action* compte parmi les sujets les plus controversés du débat public aux États-Unis depuis des décennies et reflète assez fidèlement les lignes de force de la polarisation idéologique et politique qui parcourent la question des droits civiques. Dans *Affirmative Action & Justice: A Philosophical & Constitutional Inquiry*¹⁵ (1991), Michel Rosenfeld aborde la question sous l'angle de sa constitutionnalité pour tenter de contourner l'écueil d'un débat factice centré sur le seul concept d'égalité : contrairement à la question de l'avortement où l'on peut être *pro-choice* ou *pro-life*, nul ne se trouve être *pro-equality* ou *anti-equality* en matière d'*affirmative action*. De l'arrêt *Regents of the University of California v. Bakke* de 1978 à l'arrêt *Fisher v. University of Texas* de 2016, les juges de la Cour suprême ont ainsi été conduits à prendre des décisions très partagées à l'encontre de programmes dénoncés comme autant d'avantages indus accordés aux minorités, que ce soit dans le contexte de l'offensive de l'administration Reagan contre l'*affirmative action* dans les années 1980 ou dans celui d'un discours conservateur de plus en plus implacable, en particulier sous l'administration Bush (alors même que le président lui-même ne prit en réalité aucune mesure concrète pour les démanteler). Walter R. Allen, Channel McLewis, Chantal Jones et Daniel Harris, dans « From Bakke to Fisher: African American Students in U.S. Higher Education over Forty Years » (2018), ont récemment dressé le bilan statistique de 40 années d'admissions dans l'enseignement supérieur et montré que le nombre d'Africains-Américains a diminué dans les institutions prestigieuses et augmenté dans les institutions historiquement noires. Dans *Regents of the University of California v. Bakke* (1978), par 5 voix contre 4, la Cour suprême condamna la

14. Schaub Jean-Frédéric, « La catégorie "études coloniales" est-elle indispensable ? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 63^e année, n° 3, 2008, p. 22.

15. Rosenfeld, 1992.

faculté de médecine de l'université de Californie, qui réservait 16 % de ses places aux étudiants noirs et hispaniques. Le principe des quotas fut rejeté, mais la Cour valida néanmoins la diversité comme objectif de recrutement. Dès lors, la légitimité des programmes d'*affirmative action* ne releva plus d'une hypothétique réparation de torts passés envers la communauté noire, mais de la promotion de la diversité. En 2016, l'arrêt *Fisher v. University of Texas* avalisa par 4 voix contre 3 le programme de discrimination positive mis en œuvre par l'université du Texas à Austin et prit explicitement en compte le facteur racial dans le traitement d'une partie des candidatures. *Fisher v. University of Texas* marqua donc une interruption du processus de démantèlement de la politique d'*affirmative action* engagée depuis le début des années 1990, avec par exemple l'arrêt *Adarand Constructors, Inc. v. Peña*.

Des travaux récents abordent la question sous des angles permettant d'incorporer les problématiques propres au XXI^e siècle, notamment inhérentes au concept de post-racialité. En 2007, Roland G. Fryer, Jr., Glenn C. Loury et Tolga Yuret ont proposé, dans « An Economic Analysis of Color-Blind Affirmative Action »¹⁶, une analyse comparative de pratiques d'*affirmative action*, adossées ou non au critère de race, pour démontrer l'inefficacité du principe de *colorblindness*. Plus récemment encore, Deborah J. Schildkraut et Satia A. Marotta analysent dans un article intitulé « Assessing the Political Distinctiveness of White Millennials: How Race and Generation Shape Racial and Political Attitudes in a Changing America »¹⁷ (2017) la perspective de la perte du statut majoritaire de la population blanche (perspective jusqu'ici liée à un sentiment de menace ainsi qu'au fameux *whitelash* [retour de bâton blanc]) auprès de jeunes *Millennials* blancs pour évaluer l'hypothèse d'un changement de paradigme, notamment en termes de perception des programmes d'*affirmative action*. Schildkraut et Marotta concluent que les changements démographiques rendent les jeunes Blancs plus conservateurs, *a fortiori* s'ils sont républicains, et que le comportement des *Millennials* blancs n'est pas moins impacté par le critère racial que celui de leurs aînés. C'est la question de la société prétendument post-raciale qui est posée ici, et l'année 2016 (celle, pourtant, de l'arrêt *Fisher v. University of Texas*, pris le 23 juin, quelques mois avant l'élection présidentielle) se trouve être une année pivot. L'élection de Donald Trump a, en effet, conduit au retrait de toutes les mesures initiées

16. Fryer, Loury, Yuret, 2007.

17. Schildkraut, Marotta, 2018.

par son prédécesseur Barack Obama pour inciter les universités à considérer la race comme facteur de diversité sur les campus. En ce sens, le remplacement à la Cour suprême par le juge Brett Kavanaugh du juge Anthony Kennedy, nommé par Ronald Reagan, mais dont la voix avait été déterminante dans l'arrêt *Fisher v. University of Texas*, pourra être lourde de conséquences en termes d'*affirmative action*.

L'argument de l'inefficacité de la notion de *colorblindness* tel que posé en 2007 par Roland G. Fryer, Jr., Glenn C. Loury et Tolga Yuret¹⁸ prend un relief particulier lorsque Sumi Cho appréhende la post-racialité deux années plus tard – dans « Post-Racialism »¹⁹ (2009) – comme une idéologie propre au XXI^e siècle en ce qu'elle converge vers la notion sous-jacente de *colorblindness*, notion à laquelle elle se substituerait, donc, mais en s'en écartant. Les questions soulevées par Cho sont fondamentales²⁰ : quelle distinction convient-il d'établir entre *colorblindness* et *postracialism* ? Le concept de post-racialité peut-il embrasser ce qui aurait été idéologiquement hors de portée du principe de *colorblindness* ? À qui s'adresse en réalité le discours post-racial ? Entre ces deux articles de 2007 et de 2009, l'élection en novembre 2008 de Barack Obama, premier président noir de l'histoire des États-Unis, a signé pour beaucoup l'acte de naissance d'une Amérique « post-raciale », soudain délivrée, fût-ce symboliquement, de son péché originel et, la preuve en semblait désormais faite, de siècles de discrimination raciale. La propre rhétorique de Barack Obama, parfois presque messianique, encouragea ce ressenti, comme dans son discours d'investiture à la convention démocrate de 2008 : « *This was the moment when the rise of the oceans began to slow and our planet began to heal; this was the moment when we ended a war and secured our nation and restored our image as the last, best hope on Earth* »²¹. » La réalité politique allait être tout autre dans la mesure où Barack Obama s'appliquerait, comme dans ce discours d'investiture, à être le président de tous les Américains, pas seulement le président des Noirs. Car la notion même d'une société post-raciale, loin d'être née du seul enthousiasme historique généré par l'élection de Barack Obama, était instrumentalisée depuis déjà assez longtemps par la droite américaine pour opposer une résistance, un *backlash* (une contre-attaque), aux politiques d'*affirmative action* mises en œuvre depuis les années 1960 et 1970. Faute de mieux pour

18. Schildkraut, Marotta, 2018.

19. Cho, 2009.

20. Cho, 2009, p. 1593-1594.

21. Obama, 3 juin 2008.